Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260921-2026089DELIB-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/09/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien, Mme BOURION Béatrice, M. CHEMINEL Loïc, Mme DEROCHE Rachel, M. GUILLAUME Romain, M. VAILLANT Fabien.
Absents excusés ayant donné procuration :
Mme THIRIOT Corinne à Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Emeline à M. BURBAN Sébastien, Mme VAILLANT Monique à Mme Gwen GUILLERME, M. CADIEU Jimmy à M. GUILLAUME Romain, M. COURANT Anthony à M. VAILLANT Fabien, Mme TISON Virginie à Mme DEROCHE Rachel.
A été nommée secrétaire : Mme BOURION Béatrice

2026-089 – INDEMNITÉ DE PIÉGEAGE DE RAGONGINS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un plan de lutte contre les ragondins est mis en œuvre sur la commune depuis 1995.

Elle rappelle qu'une indemnité d'un montant de 300,00 € avait été versée en 2025 dans le cadre de cette action.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette indemnité pour l'année 2026, les piégeurs ayant assuré la lutte contre les ragondins tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant qu'il est nécessaire pour la commune de poursuivre cette action de lutte contre les ragondins, décide :

- d'approuver le renouvellement de l'indemnité au titre de l'année 2026 ;
- de fixer le montant de l'indemnité à 110,00 € par piégeur ;
- d'attribuer cette indemnité à l'association de chasse Saint-Hubert, dans le cadre de la lutte contre les ragondins, pour un montant total de 330,00 € correspondant à trois piégeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 22/09/2026

Madame Gwen GUILLERME,
Maire de Lizio

MAIRIE DE LIZIO 56460 (Morbihan)